



Passage commun entre 2 propriétés

Par **GUENOT_old**, le **29/10/2007 à 16:13**

Bonjour,
Lors d'un bornage judiciaire, il a été écrit qu'il y avait sur ma parcelle un passage commun entre Madame GUENOT et Monsieur X, voisin de l'époque.
Depuis la propriété voisine a été vendue 2 fois. Les nouveaux propriétaires ont eu vent de cet accord par d'autres voisins. Il me réclame aujourd'hui un droit de passage.
Le passage commun désigné entre moi-même et Monsieur X est-il valable pour tous les nouveaux acquéreurs de la propriété voisine ou était il valable juste pour le propriétaire Monsieur X ?
Merci de votre réponse